



Découverte des équipements électriques industriels

Durée - 5 Jours

Objectifs :

Acquérir les connaissances de base en électricité. Identifier les différents composants électriques d'un équipement industriel.

Définir le rôle de chacun de ces appareils

Objectif pédagogique

Lire un schéma électrique simple (ex: démarrage direct moteur et inversion de sens)

Intervenir pour des opérations de maintenance simple en respectant les règles de sécurité (remplacement de fusibles, capteurs, réarmement..)

Objectifs opérationnels

Assurer une première maintenance sur des équipements électriques industriels

Utiliser les équipements électriques en connaissance des risques encourus

Tenir une conversation technique avec des professionnels du métier

Réaliser un premier diagnostic pour orienter les techniciens de maintenance

Public

Personnel de production devant assurer les premières interventions de maintenance sur des circuits électriques.

Mécaniciens, régleurs souhaitant acquérir davantage de polyvalence

Personnels de services techniques

Contenu

Les lois de l'électricité, tension, intensité, puissance, résistance

Les dangers de l'électricité

Le réseau de distribution

Le contact, notions de circuit, Schématisation

Les composants de commutation, contacteurs, relais

Les surcharges et surintensité

Les composants de protection, disjoncteurs et fusibles

La protection des personnes, disjoncteurs différentiels

Les capteurs mécaniques

Les conducteurs et câbles

Le démarrage direct des moteurs asynchrones triphasés

L'inversion de sens de rotation

Public

Personnel de production devant assurer les premières interventions de maintenance sur des circuits électriques.

Mécaniciens, régleurs souhaitant acquérir davantage de polyvalence

Personnels de services techniques



Observations

Toute personne intervenant sur un circuit électrique doit être habilitée par son employeur.

Il est conseillé de compléter le programme par une formation de préparation à l'habilitation électrique.

Utilisation de matériel souhaitable pour la réalisation de travaux pratiques